



REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur, complète et précise le fonctionnement de Cohiba Salsa.

Article 1^{er} – carte de membre

Une carte de membre sera remise à toutes personnes inscrites pour les cours de danses. Cette carte de membre permettra l'accès aux différents cours choisis par les élèves. Des contrôles seront effectués à l'entrée de chaque salle tout au long de l'année et sans carte de membre, l'accès aux cours sera refusé. A savoir que ce sont des bénévoles qui effectueront ces contrôles et ces derniers ne connaîtront pas les membres de Cohiba Salsa et ne pourront donc faire aucune faveur. C'est pour cette raison que lors de votre inscription, nous vous demandons de fournir 2 photos d'identité dans les plus brefs délais afin de vous remettre votre carte de membre.

Article 2 – Les cours et les niveaux

Les cours débutent à compter de mi-septembre de l'année en cours, pour se finir mi- juin de l'année suivante. Ils sont assurés toutes les semaines, hors jours fériés et hors vacances scolaires.

Cohiba Salsa donne le droit à un cours d'essai gratuit : pour se faire merci de communiquer votre nom et prénom à l'entrée du cours afin de pouvoir contrôler cette heure gratuite.

Lors de son inscription, l'élève a choisi seul son niveau. Le professeur se réserve le droit de corriger ce choix en fonction de ce qu'il estime être acquis afin de ne pas faire ralentir les cours.

Article 3 – Modalités de règlement

Les cours peuvent être réglés, pour l'année, soit en espèces (en une seule fois), soit par chèque :

- En un seul règlement : encaissement à réception
- En 3 chèques : débit différé : encaissement septembre ou octobre, puis les 2 mois qui suivent le premier encaissement..
- En 6 chèques : débit différé : encaissement septembre ou octobre, puis les 5 mois qui suivent le premier encaissement.

Sur demande, une facture pourra être envoyée au moment des divers encaissements aux élèves.

Si paiement en plusieurs chèques : Tous les chèques devront être donnés le jour de l'inscription.

En cas d'inscription en cours d'année, un calcul au prorata du nombre de mois sera effectué sur le forfait annuel.

Article 4 – Absences, arrêt et annulation des cours

- **Absence du professeur** : les cours seront rattrapés ultérieurement. Les élèves seront prévenus dans les plus brefs délais de l'absence du professeur ainsi que de la date de report des cours.
- **Absence de l'élève** : L'élève absent aux cours ne percevra aucun remboursement sans motif valable.
- **En cas d'arrêt des cours par l'élève** : Cohiba Salsa se réserve le droit d'apprécier le motif valable (justificatif) de l'arrêt et de rembourser ou non l'élève. Cependant pour tous remboursements quel que soit le motif Cohiba Salsa facture 50 euros pour les frais de dossier comptable générés.

Article 5 – Mineurs

Les mineurs peuvent assister au cours de danse avec l'autorisation de son représentant légal. En dehors des cours, et des déplacements, le mineur reste sous la responsabilité de son représentant légal.

Une autorisation parentale devra être remplie et signée et remise lors du premier cours effectué par l'enfant sans quoi l'enfant ne pourra être accepté aux cours.

Article 6 – Règles de vie

La danse est un loisir pour tous, mais pour le respect de chacun, Mr Guilarte Astorga Raudel demande à ses élèves :

- D'être ponctuels et assidus aux cours afin de ne pas ralentir la progression du groupe,
- D'avoir une tenue vestimentaire correcte et adéquate à l'activité pratiquée,
- De respecter ses partenaires et les professeurs,
- De respecter les locaux ainsi que le mobilier des endroits où sont pratiqués les cours de danse
- Bonne humeur et jovialité.

Mr Guilarte Astorga Raudel peut prononcer la radiation d'un élève dans le cas où celui-ci aurait un comportement incompatible avec le bon déroulement des cours collectifs.

Article 7 – Bruit

Sur certaines salles il sera strictement et formellement interdit de parler devant la salle ou dans la rue à cause du bruit et donc de la gêne occasionnée au voisinage. Si une des salles est fermée suite aux plaintes ou si Cohiba Salsa est exclue des salles à cause des plaintes, Cohiba Salsa ne remboursera en aucun cas les élèves. Nous vous demandons donc de bien vouloir respecter cette règle.

Article 8 – Responsabilités et Assurance

Les participants déclarent par leur inscription :

- Être aptes médicalement à la pratique de la danse
- Disposer d'une assurance responsabilité civile

La responsabilité de Mr Guilarte Astorga Raudel ne peut être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toute personne durant les cours ou les stages.

Article 9 – Droit à l'image

Lors des cours, stages, soirées où toutes autres manifestations organisés et tenus par Mr Guilarte Astorga, des images pourront être captées en public et être diffusées sur le site internet de Cohiba Salsa, dans le respect de la législation française sur le Droit à l'Image.

Chaque personne photographiée, reste propriétaire de son image et peut donc s'opposer à sa diffusion sur tous supports. Pour cela, il suffit d'en avertir Mr Guilarte Astorga Raudel qui fera aussitôt le nécessaire.

Toutefois, il est interdit de photographier ou filmer les cours et/ou les stages sans l'autorisation de Mr Guilarte Astorga Raudel.

Date

Signature